

POINTS DE VIGILANCE « accessibilité et usages »
(Extrait de l'ouvrage « de la règle à l'usage » version n°2
réalisée par Dominique FERTE, ergothérapeute à Grenoble)

I LES ACCES VERTICAUX

Les ascenseurs :

- éviter les ascenseurs à contrôle d'accès qui contraignent à s'isoler des autres ! les clefs difficiles à manipuler sont à écarter.

Le bouton d'appel extérieur reste inaccessible à partir de 130cm au dessus du sol, préférer alors :

- L'axe du bouton d'appel entre 90 et 100 cm max
- Prévoir des boutons lumineux et/ou contrastés avec l'environnement
- Proposer une délocalisation des appels extérieurs si les 2 côtés sont en angle fermé de mur.

Les boutons d'appel intérieurs peuvent :

- Etre centrés en milieu de cabine (s'il y a peu de boutons d'appel)
- Positionnés sur une main courante horizontale à 90cm de haut et avec un profil oblique ce qui permet d'avoir tous les appels à une même hauteur et de faciliter la vision des personnes debout.

A éviter :

- Le braille sur le bouton d'appel mais plutôt à côté

Pour les appels d'urgence

- Préférer le type interphone main libre

Autre :

- Un ascenseur vitré favorisera la sécurité des personnes sourdes, la vue restant leur seul moyen de communication avec l'extérieur en cas de panne.

Les escaliers

Ils doivent être utilisables en toute sécurité par les usagers déficients visuels, à motricité réduite et fatigables, pour cela il faudra opter pour :

- Un dispositif d'éclairage.
- Des mains courantes (positionnées entre 0,8 et 1m) qui se prolongent au-delà de la 1^{ère} et de la dernière marche (elles doivent également avoir une contre marche de 0,10 m visuellement contrastée).
- Des nez de marche contrastés et marches antidérapantes
- Un dispositif d'éveil et de vigilance (situé en haut de l'escalier à 0,50 m de la 1^{ère} marche (contraste visuel et tactile)

II LES ACCES HORIZONTAUX

Les portes : elles constituent naturellement des contraintes d'accès pour les PMR. Pour l'accès principal de bâtiment, prévoir une ouverture motorisée beaucoup plus simple pour tous (livreur, personnes en situation de handicap, personne les bras chargés, etc.)

- Eviter les poignets en angle de mur
- Prévoir des seuils « O »
- Préférer des portes asservies à détection incendie, en position ouverte
- Eviter les ferme-portes, les remplacer par une barre de rappel (barre de 60cm, posée horizontalement entre 70 et 80 cm du sol, plutôt du côté de la charnière).
- Privilégier une « transparence » (DA et FR) qui facilite l'information et la communication (par sécurité, prévoir une signalétique pour prévenir de cette transparence et éviter les accidents).
- Surtout ne pas oublier la signalétique

Les couloirs

- 170cm*170cm d'espace de manœuvre dans les endroits fréquentés (devant les ascenseurs notamment) ramené à 140cm*170cm en général
- Vérifier que toutes les portes donnant dans un couloir disposent d'un espace à côté pour l'ouvrir.

Equipements divers

- Les interrupteurs doivent facilement être repérables avec un contour lumineux
- Aucun obstacles à moins de 2,20 m de haut et 15cm latéralement sans contraste ni repère détectable au sol.

III LA SIGNALÉTIQUE

La signalétique doit être facile à identifier pour tous :

- Respectant un code couleur, des numéros, des repères... tout au long du parcours
- Donnant la priorité aux symboles plutôt qu'aux mots... facilitant l'information pour les personnes étrangères.
- Facilitant le repérage des portes par différents niveaux d'information : en haut et à hauteur de lecture debout pour les personnes déficientes visuelles ; il peut être rajouté ponctuellement des indications en braille à hauteur de poignée de porte.
- Grâce à un contraste par rapport à l'environnement ; un guidage podotactil et contrasté peut aider les usagers déficients visuels (notamment pour leur préciser les lieux équipé d'escalier).
- Avec une hauteur de caractères d'écriture proportionnée aux circonstances
- Avec une vision et une lecture possible « debout » comme « assis » (éviter les panneaux en cristaux liquides, illisibles pour les usagers déficients visuels).

Attention :

- Si l'information se trouve sur un panneau déplaçable (toute information provisoire comme les travaux ou les changements de destination d'un lieu) alors la forme doit être détectable au sol à la canne et son positionnement ne doit pas être dans l'axe d'un cheminement.
- Si l'information est donnée par schéma ou par plan, proposer la possibilité de les mettre en relief pour les usagers déficients visuels.

Pour des questions de sécurité il est important de doubler l'information sonore d'une information visuelle et réciproquement.

IV LES SANITAIRES

Ils doivent pouvoir répondre aux besoins d'usage de chacun et apporter l'autonomie pour tous.

Ils doivent comporter :

- Un lavabo dans les « sanitaires accessibles aux usagers en fauteuil roulant ».
- Des barres de rappel sur les portes mais pas de ferme-porte.
- Des équipements utilisables par tous (robinetterie bras de levier) dans l'espace collectif et dans le sanitaire accessible.
- Aucun équipement à moins de 40 cm d'un angle de mur (clenche, interrupteur, robinetterie et autres équipements...).
- Une diversité de sanitaires, l'un avec la cuvette à droite, l'autre avec la cuvette à gauche.
- Des repères lumineux (lampe flash) dans l'ensemble des sanitaires pour doubler la sonnerie d'alarme pour les usagers déficients auditifs.

Pour optimiser l'espace et faciliter la manœuvre (dans les sanitaires aménagés), il faut préférer :

- Une porte de largeur 90cm qui s'ouvre en dehors
- L'espace d'usage de 80*130cm libre de tout obstacle dans le prolongement de la porte
- Des équipements en parallèle de cet espace libre (dévidoirs à papier à environ 70 cm du mur du fond et 100 cm de haut au dessus de la barre d'appui qui sera préférée coudée de 60 cm minimum

Concernant la cuvette et la chasse d'eau, il faut préférer :

- Positionner l'axe de la cuvette à 40 cm du mur
- Des cuvettes avec chasse d'eau attenante (accessible à moins de 100 cm de haut entrée ou positionnée du côté du fauteuil roulant et non du mur) ; elles permettent le recul du fauteuil roulant et une meilleure approche de l'assise ; quand l'utilisateur n'a pas d'équilibre assis, elle sert de dossier.
- Des cuvettes rehaussées (50 à 55cm)
- Un abattant qui permet de protéger les peaux fragiles d'un appui trop dur et à risque sur la porcelaine

V AUTRES EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

Les Amphithéâtres :

- Les amphithéâtres doivent permettre l'accès et la circulation des personnes à mobilité réduite et de s'installer tant en haut qu'en bas du lieu sans perdre en qualité d'écoute ni en vision du tableau et/ou éléments visuels projetés.
- Pour faciliter l'accès aux contenus sonores des étudiants malentendant équipés d'appareils auditifs, il est important d'envisager la mise en place de boucle magnétique en le mentionnant par pictogramme dans l'amphithéâtre.